

-----  
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE  
-----

**DÉCRET N° 2026 – 117 DU 11 MARS 2026**  
portant transfert du siège social de la Société nationale  
des Hydrocarbures du Bénin S.A.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 et la loi n° 2025-20 du 17 décembre 2025 ;
- vu** l'Acte uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ;
- vu** la loi n° 2019 - 06 du 15 novembre 2019 portant code pétrolier en République du Bénin ;
- vu** la loi n° 2020 – 20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2025-327 du 26 juin 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2024-896 du 17 avril 2024, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Mines ;
- vu** le décret n° 2020 – 513 du 28 octobre 2020 portant approbation des statuts modifiés de la Société béninoise des Hydrocarbures, désormais dénommée Société nationale des Hydrocarbures du Bénin S.A. ;
- sur** proposition du Ministre de l'Énergie, de l'Eau et des Mines,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 mars 2026,

## DÉCRÈTE

### Article premier

Le siège social de la Société nationale des Hydrocarbures du Bénin S.A. est transféré de Cotonou à Abomey-Calavi.


### Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures des statuts de la Société nationale des Hydrocarbures du Bénin S.A.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 11 mars 2026

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie et des Finances,



Romuald WADAGNI  
Ministre d'État

Ministre de L'Énergie, de l'Eau  
et des Mines,



José TONATO

**AMPLIATIONS** : PR 6 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - CES 2 - HAAC 2 - HCJ 2 - CCOMPTES - MEF 2 - MEEM 2 - AUTRES MINISTÈRES 19  
- SGG 4 - JORB 1.